

VILLE DE MUNSTER
(ALSACE)



COMPTE-RENDU N° 8
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2019

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 19 novembre 2019.

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Présents : 19

Absents représentés : 2

Absents excusés : 8

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.F. Wollbrett', is located at the bottom right of the page.

2 Informations brèves du Maire

2.1 Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

2.2 Conseil Municipal des Jeunes – Nouvelle Maire Junior

2.3 Inauguration de la liaison douce le 2 décembre à 11h

3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 octobre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019.

4 Administration générale

4.1 Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal

4.1.1 Information : Indemnités pour sinistres

Débiteur	Objet	Indemnité	Observations
Assurances FRANCK SPIESSER	Mât de signalisation piétons rue de la République	1 356,00 €	Conforme au montant de la dépense
Assurances FRANCK SPIESSER	Poteau d'incendie rue d'Ampfersbach	3 720,00 €	Conforme au montant de la dépense
Assurances FRANCK SPIESSER	Chute d'arbre sur passerelle Fecht	8 819,40 €	Acompte 1
Assurances FRANCK SPIESSER	Mât d'éclairage public rue des Aulnes	1 632,00 €	Conforme au montant de la dépense
GROUPAMA GRAND EST	Mât de signalisation rue de la République-Rue A. Hartmann	1 689,96 €	Conforme au montant de la dépense

4.1.2 Information : frais de géomètre

Débiteur	Objet	Montant TTC	Observations
Cabinet BILHAUT	Plans topographiques – Bâtiment du Prêlat	1 200,00 €	

4.2 Délibération : Création d'un poste permanent – Brigadier-chef principal de police municipale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

DÉCIDE

- **DE CRÉER** au tableau des effectifs le poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} décembre 2019 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4.3 Délibération - Création d'un poste permanent – Adjoint technique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** au tableau des effectifs le poste d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4.4 Délibérations : Médiathèque - Suppressions de postes permanents

4.4.1 Poste de responsable de la médiathèque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE SUPPRIMER** du tableau des effectifs de la collectivité territoriale à compter du 1^{er} janvier 2020, le poste de responsable de la médiathèque relevant du grade d'adjoint du patrimoine, disposant d'une durée hebdomadaire de 30 heures (soit 30/35^{èmes}) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4.4.2 Poste d'agent bibliothèque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE SUPPRIMER** du tableau des effectifs de la collectivité territoriale à compter du 1^{er} janvier 2020, le poste d'agent bibliothèque relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, disposant d'une durée hebdomadaire de 24 heures 30 minutes (soit 24.30/35^{èmes}) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4.4.3 Poste d'animatrice jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE SUPPRIMER** du tableau des effectifs de la collectivité territoriale à compter du 1^{er} janvier 2020, le poste d'animatrice jeunesse relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, disposant d'une durée hebdomadaire de 25 heures (soit 25/35^{èmes}) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4.4.4 Poste de médiateur culturel et numérique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE SUPPRIMER** du tableau des effectifs de la collectivité territoriale à compter du 1^{er} janvier 2020, le poste de médiateur culturel et numérique relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, disposant d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35/35^{èmes}) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 Finances

5.1 Délibération : Décision modificative n° 2 – Service de l'Assainissement

Au vu de la situation comptable du service, examinée lors de la réunion conjointe des commissions des travaux et des finances du 6 novembre dernier (voir point 10.3 ci-dessous), il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

Section d'exploitation

Les ajustements suivants sont à inscrire dans cette décision modificative :

Article	Montant	Explications
Dépenses	+ 5 000,00 €	
6215	+ 5 000,00 €	Reversement au budget général des frais de personnel
Recettes	+ 5 000,00 €	
70611	+ 4 000,00 €	Recette complémentaire redevance d'assainissement
706121	+ 1 000,00 €	Recette complémentaire redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Section d'investissement

Article	Montant	Explications
Dépenses	- 75 000,00 €	
2031	+ 15 000,00 €	Etudes travaux d'assainissement rue du Chemin de Fer

2315	- 90 000,00 €	Voir explications données lors de la réunion des commissions
Recettes	- 50 000,00 €	
1641	- 50 000,00 €	Prêt pour l'équilibre de la section plus nécessaire

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents des commissions des travaux et des finances du 6 novembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du service de l'Assainissement.

5.2 Délibération : Décision modificative n° 1 – Service de l'Eau

Au vu de la situation comptable du service, examinée lors de la réunion conjointe des commissions des travaux et des finances du 6 novembre dernier (voir point 10.3 ci-dessous), il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Article	Montant	Explications
Dépenses	- 277 000,00 €	
2031	+ 5 200,00 €	Etudes travaux AEP rue du Chemin de Fer
21311	- 20 300,00 €	Ajustements sur travaux de bâtiments d'exploitation
2315	- 261 900,00 €	Ajustements sur immobilisations en cours

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents des commissions des travaux et des finances du 6 novembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du service de l'Eau.

5.3 Délibération : Procédure des AP/CP – Travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école élémentaire – Révision des montants

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ACTUALISER** comme suit les chiffres de l'AP/CP concernant les travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école élémentaire :

Autorisation de programme

INVESTISSEMENT	
- Intégration des études	96 000,00 €
- Travaux d'accessibilité et de modernisation de l'école Primaire	921 300,00 €
FINANCEMENT	
- Subvention DETR	280 500,00 €
- Autofinancement	736 800,00 €

Crédits de paiement

	Budget 2019	Budget 2020
INVESTISSEMENT		
- Intégration études	96 000,00 €	
- Travaux	716 300,00 €	205 000,00 €
FINANCEMENT		
- Subvention DETR	225 000,00 €	55 500,00 €
- Autofinancement	587 300,00 €	149 500,00 €

5.4 Délibération : Budget supplémentaire 2019 – Ville de MUNSTER

Au vu de la situation comptable du service, examinée lors de la réunion conjointe des commissions des travaux et des finances du 6 novembre dernier (voir point 10.3 ci-dessous), un budget supplémentaire est nécessaire.

Les crédits proposés au budget supplémentaire permettent :

- d'ajuster le montant de certains crédits pour des travaux plus importants que prévus ou sur des travaux non prévus au budget primitif 2019 ;
- de réduire et rayer certains crédits pour des travaux dont le coût est inférieur aux prévisions budgétaires et d'autres travaux dont la réalisation sera différée en 2020.

Section de fonctionnement

Le budget supplémentaire prévoit les quelques ajustements suivants, tenant compte de la situation de crise que connaît la forêt communale du fait de la sécheresse et de l'invasion du scolyte de l'épicéa (voir les explications détaillées au point 10.3) :

Charges

Charges à caractère général	-17 000,00 €
Travaux d'entretien cimetière (partie de travaux reportée sur 2020)	-5 000,00 €
Frais de garderie de l'ONF (réalisation inférieure aux prévisions)	-4 000,00 €
Taxes foncières (Baisse du fait de la signature de la charte Natura 2000)	-8 000,00 €
Autres charges de gestion courante	+40 000,00 €
Contribution au SIVU forestier	+40 000,00 €
Charges exceptionnelles	+6 000,00 €

Autres charges exc. (complément démolition immeubles Feseneck)	+5 000,00 €
Dotation aux amortissements (complément)	+1 000,00 €
Réduction des dépenses imprévues de fonctionnement	-16 000,00 €
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	+13 000,00 €

Produits

Produits des services, du domaine et ventes diverses	-44 200,00 €
Coupes de bois (réduction des coupes en raison de la crise du scolyte)	-50 000,00 €
Participation CCVM – Entretien points d'apport volontaires	+4 700,00 €
Complément remboursement charges locatives	+1 100,00 €
Impôts et taxes	+24 300,00 €
Attribution de compensation CCVM (trop-versé en 2018)	-11 700,00 €
Complément sur taxe additionnelle aux droits de mutation	+36 000,00 €
Dotations, subventions et participations	+23 600,00 €
Ajustements de la DGF (solidarité rurale et péréquations)	-9 600,00 €
Reversements loyer ZI 2017-2018 par la CCVM	+25 400,00 €
Complément participation Contrat Natura 2000	+3 500,00 €
Complément Fonds départemental de la TP	+4 300,00 €
Revenus des immeubles	+7 000,00 €
Ajustement revenus des immeubles	+7 000,00 €
Produits exceptionnels	+1 000,00 €
Pénalités reçues	+1 000,00 €
Reprises sur amortissements et provisions	+1 300,00 €
Reprise sur provision (complément)	+1 300,00 €
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	+13 000,00 €

Section d'investissement

Le budget supplémentaire prévoit une diminution de la section d'investissement de 35 000 € (- 0,75 % par rapport aux dépenses d'investissement du budget primitif de 2019).

Les principales explications de cette réduction sont les suivantes :

- 228 000 € de crédits annulés sur des opérations décalées dans le temps (dont 100 k€ pour les études de la salle des Fêtes et 110 k€ pour les travaux dans la rue du Chemin de Fer) ;
- 200 000,00 € d'ajustements de crédits en fonctions des besoins complémentaires et nouveau appareil en cours d'année (257 k€), mais aussi de certaines économies réalisées (57 k€).

En recettes, les ajustements de subventions (+ 197 700 €), principalement dus à l'octroi de la subvention départementale pour l'aménagement de la Médiathèque (207 k€), permettent d'annuler le crédit de 260 000 € inscrit au budget primitif sur la ligne des emprunts.

Le détail des modifications en dépenses et en recettes figure dans la situation comptable jointe **en annexes 1a et 1b.**

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents des commissions des travaux et des finances du 6 novembre 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire 2019 de la Ville de MUNSTER dont la vue d'ensemble par chapitres figure en pages 4 et 5 de l'**annexe 2 – Budget supplémentaire 2019 – Ville de MUNSTER**.

5.5 Délibération : Avenant n°1 du marché n°19.008 - Travaux d'aménagement d'un carrefour à feux et d'une liaison pour les modes doux – RD10 et RD417

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 novembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (une voix « contre » Laurence SCHNEIDER) ,

DÉCIDE

- **DE PASSER** l'avenant n°1 du lot n°1 d'un montant de 25 866,50 € H.T. du marché n°19.008 pour les travaux d'aménagement d'un carrefour à feux et d'une liaison pour les modes doux – RD10-RD417, passant le montant du marché initial de 220 146,26 € H.T. à 246 012,76 H.T.
- **DE PASSER** l'avenant n°1 du lot n°2 Carrefour à feux – génie électrique d'un montant de 1 053,17 € H.T. du marché n°19.008 pour les travaux d'aménagement d'un carrefour à feux et d'une liaison pour les modes doux – RD10-RD417, passant le montant du marché initial de 19 958,56 € H.T. à 21 011,73 € H.T.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces avenants.

5.6 Délibération : Avenant n°1 du marché n°18.017 concernant l'établissement d'un levé topographique pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PASSER** l'avenant n°1 d'un montant de 6 102,06 € H.T. du marché n°18.017 concernant l'établissement d'un levé topographique pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eau potable, passant le montant du marché initial de 28 640,00 € H.T. à 34 742,06 € H.T.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

5.7 Délibération : Subvention à l'école maternelle - Projet pédagogique « Exploitation des ressources locales géographiques, culturelles, humaines »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ATTRIBUER** une aide de **300 €** à l'école maternelle du centre pour la sortie en raquette en février 2019 au refuge du Sotré, à prendre sur le compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

5.8 Délibération : Subvention à l'école maternelle du Badischhof - Opération « Café des Parents »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ATTRIBUER** une aide de **200 €** à l'école maternelle du Badischhof pour les actions dénommées « le Café des Parents », à prendre sur le compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

6 Domaines

6.1 Abrogation : Délibération du 24 octobre 2017 - Vente du bien 2a rue Jean Matter à MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE REPORTER** cette délibération dans l'attente d'éléments nouveaux.

6.2 Délibération : Mise en vente du bien immobilier 2a rue Jean MATTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE REPORTER** cette délibération dans l'attente d'éléments nouveaux.

7 Remerciements

- L'association Projet pour la Vallée, pour le soutien logistique et la gratuité des salles lors du Festival des Contes de cette année ;
- L'association MUNSTER'Trail pour tout le soutien lors du trail du 5 et 6 octobre 2019 ;
- L'association SOS Jeunes pour la subvention au titre de l'année 2019 ;
- Le collège F. Hartmann, pour la mise à disposition des agents de la Police Municipale lors du cross annuel ;
- Les hôpitaux civils de Colmar, pour le soutien et la confiance de la municipalité pendant les travaux de l'hôpital Loewel-Haslach ;
- Monsieur ZEHLER, qui adresse ses félicitations pour le nouveau mode de cheminement, piéton et cycliste à la sortie de la ville ;
- L'association Do und Dert, Ici et Ailleurs, pour toute la contribution lors de la manifestation du 4 juillet dans le cadre des « Jeudis du Parc ».

- L'association Vallée de Munster en transition pour la mise à disposition de la salle des fêtes durant le salon Natur'En Vie.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 20h50



Pierre DISCHINGER
Maire